

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 juin 1955

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. DREW—CHANGEMENTS AU SEIN
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
COMMUNIQUÉS AUX JOURNEAUX

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, à l'ouverture de la séance, j'ai soulevé la question des renseignements qui avaient été communiqués à la presse juste avant que la Chambre se réunisse. Je n'avais pu prendre connaissance de ces renseignements, qu'on m'avait remis à mon entrée à la Chambre, juste avant que je soulève la question des nouvelles qui sont ainsi communiquées en dehors de la Chambre. A la fin des explications qu'il nous a ensuite fournies, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit:

... nous nous demanderons s'il y aurait lieu de modifier la façon de signaler à la Chambre les permutations courantes qui surviennent dans les services administratifs avant que le public en soit informé, même quand il est devenu manifeste que, par des conjectures ou autrement, elles ont déjà fait l'objet d'une publicité dans les journaux, relativement à leur probabilité.

Je me rends bien compte que tout comme je n'ai pris connaissance des communiqués de presse qu'au moment où j'entrerais ici, le premier ministre de son côté, n'a été saisi de la question qu'au moment où je formulais mes observations. C'est pourquoi je puis comprendre sans peine qu'il n'a peut-être pas eu l'occasion d'examiner depuis tous les aspects de ces communications. Mais on me permettra de faire observer, monsieur l'Orateur, que dire qu'il ne s'agit là que de permutations normales, cela ne correspond pas aux faits; d'où la question de privilège que je pose en ce moment.

Le général Guy Simonds a été nommé chef de l'état-major le 1^{er} février 1951. Le jour même où il obtenait ce poste et où on en faisait part au public, le général Charles Foulkes était nommé président des chefs d'état-major canadiens, passant à ce poste de celui de chef d'état-major général qu'il occupait auparavant. Je n'ai que de l'admiration pour le général Foulkes. Si, toutefois, il ne s'agissait que des permutations normales d'officiers, on doit donc conclure...

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, à moins que les députés qui siègent de l'autre côté ne veuillent même plus entendre parler des questions importantes dont la Chambre est saisie, je leur conseille de garder leurs réflexions pour eux et de ne pas essayer de nous empêcher d'obtenir les renseignements auxquels nous avons parfaitement droit.

L'hon. M. Harris: J'invoque le Règlement; j'ai entendu le chef de l'opposition (M. Drew)...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, mes propos s'adressaient au premier ministre.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris, le ministre des Finances invoque le Règlement.

L'hon. M. Harris: On permet toujours que quelqu'un commence à poser une question de privilège pour savoir de quoi il s'agit. Si je comprends bien le chef de l'opposition, il tente d'amorcer une discussion sur ce qui s'est fait par le passé et dont il a parlé. C'est une question d'opinion et de discussion, non pas une question de privilège.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je ne tente nullement d'amorcer une discussion. Je décris ce qui se produit en réalité, et j'espère que, lorsqu'il se lèvera, le premier ministre traitera de la question dont il a eu maintenant l'occasion d'examiner les détails et qu'il expliquera à la Chambre pourquoi l'officier d'état-major le plus compétent a été libéré du service.

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Drew: Laissez tomber le rideau de fer.

M. l'Orateur: Je déplore d'avoir à interrompre le chef de l'opposition, mais le ministre des Finances (M. Harris) a invoqué le Règlement, après quoi le chef de l'opposition a pu s'expliquer. Voilà pourquoi je lui ai permis de donner ses explications à propos du rappel au Règlement. Mais j'ai remarqué que, partant de là, il émettait un argument au sujet d'une question de privilège qu'il a posée hier. J'ignore si le chef de l'opposition a dit tout ce qu'il voulait dire. S'il n'a pas fini, je devrai lui faire observer que j'ai ici le hansard d'hier où je remarque qu'il a posé la question de privilège. Il prétendait qu'une nouvelle annoncée aux jour-